

COMPTE ADMINISTRATIF 2024



RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil Municipal du 24 juin 2025

Objet : Compte de Gestion et Compte Administratif 2024

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse retraçant l'ensemble des résultats comptables de l'exercice. Il constitue la traduction chiffrée de la mise en œuvre du budget municipal.

Il présente un résultat identique à celui du Compte de Gestion, document établi par le Comptable Public de la trésorerie de Yerres.

Ces deux documents budgétaires doivent être approuvés par le Conseil Municipal.

I – VUE D'ENSEMBLE ET RESULTAT

A) Les grandes masses :

Les grandes masses du budget réalisées en 2024 sont les suivantes :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	33 055 502,21 €	35 435 931,22 €	2 380 429,01 €
INVESTISSEMENT	12 105 279,38 €	10 257 495,47 €	-1 847 783,91 €
TOTAL	45 160 781,59 €	45 693 426,69 €	532 645,10 €

B) L'excédent du solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT	12 105 279,38 €	10 257 495,47 €	-1 847 783,91 €
RESTES Á RÉALISER *	2 498 487,42 €	2 600 000,00 €	101 512,58 €
TOTAL	14 603 766,80 €	12 857 495,47 €	-1 746 271,33 €

Le solde constaté en section d'investissement, dégagé par la différence entre le total des recettes (réalisées et reportées) et le total des dépenses (réalisées et reportées), traduit **un déficit du solde d'exécution de la section d'investissement.**

C) Résultat d'exécution budgétaire :

- Excédent comptable de fonctionnement **2 380 429,01 €**
- Déficit du solde d'exécution de la section d'investissement **-1 746 271,33€**

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement (- 1 746 271,33 €), une partie de l'excédent de fonctionnement (1 746 271,33 €) financera le déficit d'investissement. Le solde de 634 157,68 € est libre d'affectation.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes totales d'investissement sont respectivement de **12 105 279,38 €** et de **10 257 495,47 €**.

A) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 12 105 279,38 €

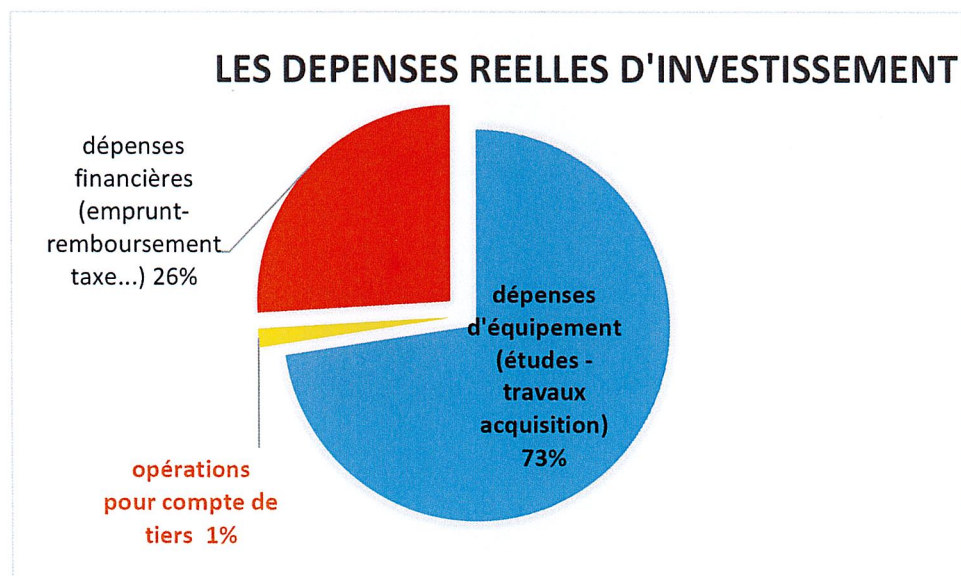
En 2024, la Ville a budgété 15 345 015,85 € d'investissement, soit une légère hausse de 63 329 € par rapport au budgété 2023.

La Ville affiche un taux de réalisation de 78,9% (12 105 279,38 €) contre 87,4% (13 522 211,22 €) en 2023.

1- Les dépenses réelles d'investissement :

Le montant des **dépenses réelles d'investissement** réalisées en 2024 s'élève à **10 226 643,23 €** et diminue de 1,48% (- 153 865,66 €) par rapport à 2023 en lien notamment avec la baisse des dépenses d'équipements.

Elles se répartissent comme suit :



Les dépenses réelles d'investissement	2023	2024
Les dépenses d'équipements	7 943 722,24 €	7 422 615,88 €
Les dépenses financières	2 436 786,65 €	2 651 354,80 €
<i>Dont le remboursement de la dette</i>	<i>2 432 782,58 €</i>	<i>2 629 418,25 €</i>
Les opérations pour compte de tiers		152 672,55 €
TOTAL	10 380 508,89 €	10 226 643,23 €

Au niveau des dépenses d'équipements, il est donc constaté une baisse de 6,6% par rapport à 2023 (soit – 521 106,36 €). Elles sont constituées par :

1.1-Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 616 619,10 €

- Les frais d'études liés à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : 9 540 €
- Les frais d'études qui s'élèvent à 506 896,66 € et se répartissent comme suit :

Les frais d'études et de diagnostics divers préalables aux travaux	112 489,82 €
• Décret tertiaire Phase 2	80 128,68 €
• Décret tertiaire phase 4	7 293,14 €
• Diagnostic règlementaire QAI ERP Petite Enfance	3 432,00 €
• Diagnostic règlementaire QAI ERP Scolaires	21 636,00 €
Les frais d'études de requalification du secteur de la RN6	1 488,00 €
Les frais d'AMO pour la préfiguration de l'ANRU	15 000,00 €
Les frais d'études au Pôle d'échange gare	4 060,80 €
Les frais d'études thermiques de la mairie	29 724,52 €
Les études de réhabilitation du GS Robert Dubois	9 791,95 €
Les études pour la couverture des gradins au stade Parfait Lebourg	12 000,00 €
Les études de réhabilitation de l'école des Mardelles	82 200,57 €
Les études pour l'aménagement du CCAS	3 000,00 €
Les études pour l'aménagement de la MPE du Centre	6 512,40 €
Les études pour la reconstruction de l'école Soullins	184 852,80 €
Les études pour le plan de gestion du patrimoine arboré	18 415,80 €
Les études pour la revalorisation de la Salle des Fêtes	3 000,00 €
Les études pour l'aménagement de la Mairie	3 000,00 €
Les études et esquisse projet pour la construction d'une école maternelle Route de Brie	18 120,00 €
Les études et relevées topographiques des aménagements du parking rue de Cerçay	3 240,00 €

- Les logiciels métiers pour 100 182,44 €

1.2-Les immobilisations corporelles, les travaux en cours et les opérations d'équipement :

Elles regroupent les travaux et les acquisitions diverses pour 6 805 996,78 € (chapitres 21-23) dont :

L'acquisition du terrain au 28 rue du Pont Perronet	3 447,22 €
L'acquisition du bien situé au 59 rue des Glaisses dans le cadre du projet de l'Ecole Soullins	2 155 615,97 €
Les plantations d'arbres et arbustes	72 249,53 €
Divers agencements, aménagements :	177 681,50 €
• TNGR Arrosage Automatique	1 755,60 €
• TNGR Conteneurs à verres enterrées	1 030,02 €
• TNGR Aires de jeux publics	174 895,88 €

Les interventions diverses dans les bâtiments :	170 789,88 €
• Travaux d'amélioration thermique de la Mairie	71 863,45 €
• Les travaux d'installations générales (acquisition et installation de cylindre électronique, kit VMC, barres anti panique, appareil de chauffage etc...)	54 682,51 €
• Les travaux d'agencement aux formalités administratives	11 800,00 €
• Les travaux de raccordement	32 443,92 €
Les travaux dans les écoles et au niveau de la petite enfance :	2 002 455,58 €
• TNGR bâtiments scolaires	363 524,65 €
• TNGR GS Talma	17 976,29 €
• TNGR Petite Enfance	8 462,81 €
• Travaux de réhabilitation des Mardelles	1 612 491,83 €
Les TNGR dans les équipements sportifs	147 463,26 €
Les TNGR dans les équipements culturels	8 644,24 €
Les TNGR dans l'église Saint Médard	6 941,32 €
Les TNGR dans les logements communaux	29 190,63 €
Les TNGR dans les autres bâtiments administratifs	80 417,94 €
Les travaux d'installation de Distributeur Automatique de Billet DAB	70 503,08 €
Les interventions sur la voirie :	789 414,05 €
• TNGR voirie	666 295,25 €
• Aménagement de la rue des Vallées	9 119,17 €
• Les travaux de reprises de voiries diverses suites aux violences urbaines	8 418,33 €
• Les installations de voiries (panneaux- étriers- supports vélos etc.)	75 575,01 €
• TNGR Eclairage public G3	21 528,65 €
• TNGR Signalisation lumineuse tricolore	6 186,24 €
• Travaux de rénovation Fontaine Montmartel	2 291,40 €
Des interventions pour les réseaux et câbles :	24 133,60 €
• Réseaux informatiques	18 384,40 €
• TNGR réseaux et câbles	5 749,20 €
Les acquisitions de véhicules	45 081,52 €
Les acquisitions de matériels et mobiliers divers	513 754,99 €
• Matériel d'incendie	28 938,22 €
• Matériel et outillages espaces urbains	18 420,82 €
• Matériels et outillages pour les espaces verts	3 882,11 €
• Matériel et outillage pour le service patrimoine	17 518,03 €
• Matériel et outillage pour les ateliers CTM	10 942,07 €
• Matériels et outillages pour les équipements sportifs	15 888,00 €
• Matériels et outillages pour les flottes auto	1 602,30 €
• Matériel de vidéo protection	
• Matériels informatiques :	173 796,75 €
◦ Ville 90 250,83 €	120 702,56 €
◦ Ecole 30 451,73 €	
• Matériels de téléphonie	422,98 €
• Restauration d'œuvres d'arts musée	6 805,10 €
• Matériel de bureau, mobiliers, matériels divers pour les services:	196 159,77 €
◦ Service Technique municipal	28 334,42 €
◦ Ecoles	5 411,48 €
◦ Petite Enfance	39 920,91 €

○ Jeunesse	2 124,86 €
○ Centre social	1 281,87 €
○ Culture	4 225,90 €
○ Economie	38,45 €
○ Restauration –entretien-périscolaire	52 629,76 €
○ Pôle relation usagers	1 520,40 €
○ Sport	24 378,67 €
○ Musée	6 193,74 €
○ Moyeux Généraux	4 604,56 €
○ Finances	10 986,25 €
○ Ressources humaines	1 680,60 €
○ Police Municipale	10 139,18 €
○ Urbanisme	2 418,67 €
○ Communication	270,05 €
Les travaux en cours :	426 888,74 €
• Les avances forfaitaires	39 891,60 €
• Les chauffages P3	98 140,41 €
• Les éclairages publics G4	288 856,73 €

En ce qui concerne les dépenses financières, elles s'élèvent à **2 651 354,80 €** et enregistrent une hausse de 8,8% (+ 214 568,15 €) par rapport à 2023 en lien avec la hausse du remboursement de l'emprunt.

Elles sont constituées par :

- Le remboursement des taxes d'aménagement : 2 107,81 €
- La participation à la légumerie d'Essonne : 17 818 €
- Le remboursement du capital des emprunts : 2 629 418,25 €
- Le paiement des dépôts et cautionnement : 2 010,74 €

Enfin, **pour les opérations pour compte de tiers**, elles s'établissent à **152 672,55 €**. Elles concernent les travaux pour le compte de la Ville dans le cadre de la réfection de la rue Henri Dunant où les 2 villes participent à hauteur de 50% chacune.

2- Les dépenses d'ordre en investissement :

Elles s'élèvent à **31 321,43 €** et concernent les opérations de reprises de subvention.

3- Le déficit d'investissement reporté (chapitre 001) : 1 847 314,72 €

Il s'agit du résultat de la section d'investissement de l'année antérieure (recettes - dépenses d'investissement 2023 hors reste à réaliser).

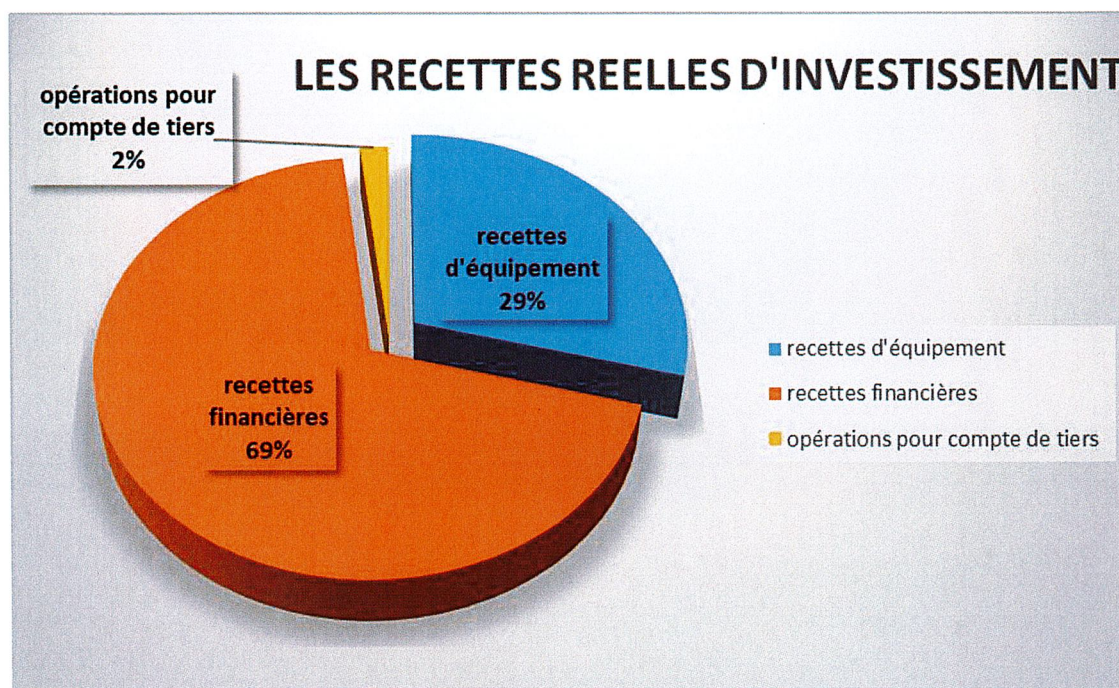
B) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 10 257 495,47 €

1- Les recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement représentent **8 578 342,92 €** et diminuent de 8,49% (-795 990,10 €) par rapport à 2023 en lien notamment avec :

- La baisse des excédents de fonctionnement capitalisés : -1 948 345,72 €
- La hausse des subventions : +1 068 603,33 €

Elles sont réparties selon le graphique ci-dessous :



1.1-Les recettes financières :

A hauteur de **2 496 301,13 €**, elles représentent 29,1% des recettes réelles d'investissement, les recettes financières sont constituées par :

- L'excédent de fonctionnement 2023 affecté à l'investissement qui s'élève à 1 162 321,34 € contre 3 110 667,06 € d'excédent de fonctionnement en 2022 ;
- De la taxe d'aménagement qui s'élève à 160 702,18 € contre 208 912,50 € en 2023 ;
- Les dépôts et cautionnement reçus pour 1 483 ,45 €. Il s'agit de l'encaissement des dépôts de garantie sur les loyers ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA pour 1 171 794,16 €.

1.2-Les recettes d'équipements :

Elles représentent un total de **5 929 369,24 €** soit 69,12% des recettes réelles d'équipements.

Elles correspondent :

- À la mobilisation d'un emprunt pour 4 145 000 €
- À l'encaissement des subventions pour un total de 1 784 369,24 €

Financeurs	Projets financés	Montant de la subvention
Région	Soutien à l'équipement en vidéo protection	3 399,59 €
Contrat d'Aménagement Régional (CAR)	Rénovation énergétique à Robert du Bois	174 176,59 €
Contrat d'Aménagement Régional (CAR)	Climatisation dans les écoles	320 000,00 €
Contrat d'Aménagement Régional (CAR)	Requalification de la rue du Lavoir	175 000,00 €
Région	Amélioration thermique de la mairie	475 000,00 €
DSIL	Plan de relance pour l'amélioration thermique de la mairie	200 000,00 €
Département	Contrat terre d'Avenir : requalification rue des Vallées	358 933,00 €
CERTINERGY	Certificat d'Economie d'Energie sur l'éclairage public	77 860,06 €
TOTAL		1 784 369,24€

1.3-Les opérations pour comptes de tiers

Elles représentent 1,77% des recettes réelles de fonctionnement. Elles concernent les travaux pour le compte de la Ville dans le cadre de la réfection de la rue Henri Dunant où les 2 villes participent à hauteur de 50% chacune soit 152 672,55 €.

2- Les recettes d'ordre d'investissement :

Elles s'élèvent à **1 679 152.55 €** et comprennent :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 646 799,24 € ;
- Les amortissements des intérêts capitalisés pour 30 858,32 €.

III – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

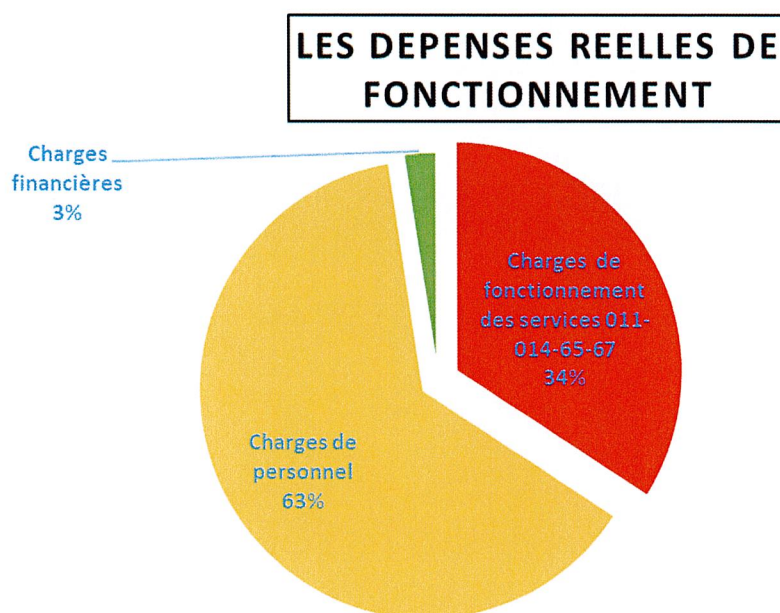
La composition et l'évolution de la section de fonctionnement sont déterminantes. En effet, la solvabilité et la capacité d'autofinancement de la Ville se définissent à partir de la structure de cette section.

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

1- Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à **31 376 349,66 €** et sont presque au même niveau qu'en 2023 (+149 810,45 € /soit +0,47%).

Elles se répartissent comme suit :



1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : 9 230 820,05 €

Ce poste de dépenses a connu une diminution de 0,88% (-82 397,85 €) en lien notamment avec la baisse des coûts de chauffage suite à la diminution du Point d'Echange Gaz (PEG) mais également suite aux efforts de gestion entrepris afin de maîtriser ce poste de dépense.

1.2 Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

Elles s'élèvent à 19 897 500,60 € et enregistrent une hausse de 1,45 % par rapport à 2023 soit + 284 545,61 €. Cette progression s'explique notamment par :

- L'effet en année pleine des hausses successives des points d'indice en 2023 (+1,5 points) ainsi que la progression indiciaire pour les bas salaires des catégories C et B à partir du 01/07/23 ;
- L'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics à compter du 01 janvier 2024 ;
- L'enveloppe pour les élections ;
- L'augmentation des taux de cotisation CNRACL pour la part patronale.

1.3 Les atténuations de produits (chapitre 014) :

Ce chapitre budgétaire comptabilise uniquement le reversement des amendes de police pour 23 843,32 € contre 20 683 € en 2023.

1.4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 1 451 427,10 €

Elles correspondent principalement aux :

- Indemnités des élus ;
- Subventions versées au tissu associatif, au CCAS, et à la caisse des écoles ;
- Participations et contributions obligatoires (contingent incendie SDIS, participations aux dépenses de fonctionnement des écoles privées).

Elles sont en repli de 13,49% (soit -226 244,35 €) par rapport à l'année 2023 en lien notamment avec la baisse de la subvention de fonctionnement octroyée au CCAS suite à un résultat excédentaire de ce dernier.

1.5 Les frais financiers (chapitre 66) : 760 332,83 €

Ils sont relatifs aux intérêts de la dette. Ils enregistrent une progression de 189 956,56 € en lien avec les intérêts en année pleine de l'emprunt souscrit à fin 2023 et ceux mobilisés en 2024.

1.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67):12 494,08 €

Elles correspondent aux remboursements divers sur la participation des usagers : 2 365,93 €.

2- Les dépenses d'ordre :

Elles s'élèvent à 1 679 152,55 €. Elles intègrent :

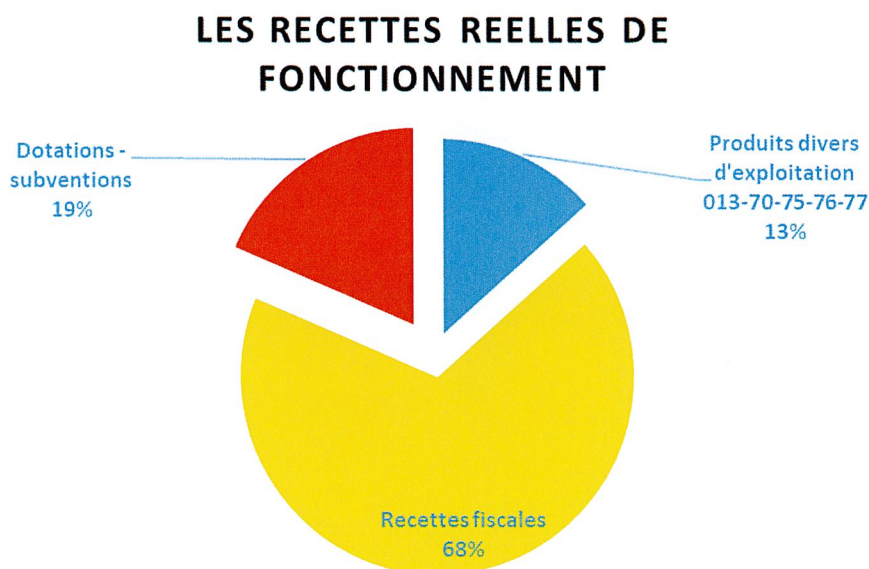
- Les dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 648 294,23 € ;
- Les amortissements des intérêts capitalisés pour 30 858,32 €.

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

1- Les recettes réelles de fonctionnement : 35 404 609,79 €

Elles enregistrent une progression de près de 3% soit + 1 047 475,18 €.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement se présente comme suit :



1.1 Les atténuations des charges (chapitre 013) : 96 191,99 €

Elles concernent principalement les remboursements liés aux indemnités d'incapacité de travail des agents.

Elles sont en progression de 50 552,61 € par rapport à 2023.

Ci-après les détails de ce chapitre :

- Les recettes liées aux incapacités de travail des agents s'élèvent à 83 887,20 € ;
- Le remboursement du trop-perçu sur les cotisations à la CNRACL : 10 330,79 € ;
- La participation du personnel retraité sur les cotisations au CNAS : 1 974 €.

1.2 Les produits des services (chapitre 70) : 3 542 408,80 €

Ils représentent 10% des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont en hausse de 38,43% (+983 329,74 €) par rapport à 2023, en lien avec une progression des fréquentations des services municipaux, de l'augmentation des tarifs mais aussi, suite à un rattrapage du titrage des impayés qui ont connu du retard suite à la cyberattaque.

1.3 Les recettes fiscales : 24 050 124,90 €

Les recettes fiscales sont quasi au même niveau qu'en 2023 (- 4 298,06 €). Malgré une revalorisation forfaitaire des bases à 3,9%, les recettes fiscales ont connu un tassement cette année en lien notamment avec la baisse des droits de mutations mais aussi suite à la perte à l'éligibilité au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF). Pour mémoire, en 2022 la Ville avait perçu 899 124 €, puis 50% en 2023 soit 449 562 € (dispositif de sortie).

Le produit des taxes principales (22 530 553 €) concerne les impôts directs locaux :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour 373 008 € connaît une légère progression de 3 176 € par rapport à 2023.
- La taxe foncière sur le bâti a été perçue pour 17 635 678 € avec une augmentation de 4,1% (+704 027 €) en lien notamment avec la revalorisation forfaitaire des bases sur les locaux d'habitation.
Pour mémoire, le coefficient de revalorisation s'élève à 3,9% contre 7,1% en 2023 puis 3,4% en 2022 et 0,2 % en 2021.
- Le coefficient correcteur (COCO) de la Ville s'élève à 4 497 177 € contre 4 316 613 € en 2023, 4 035 215 € en 2022 et 3 712 516 € en 2021.
- La taxe foncière sur le non bâti : 24 690 € est un produit marginal par rapport aux deux autres taxes. Il est en légère hausse de 2 499 € par rapport à 2023.

Par ailleurs, des rôles supplémentaires ont été encaissés pour 26 419 €.

Les autres recettes fiscales pour 1 493 152,90 € : outre les contributions directes acquittées par les ménages ; d'autres recettes viennent abonder ce chapitre budgétaire. Il s'agit notamment :

- De l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour 138 147 €
- Des droits de mutation pour 905 702 € en repli de 22,8% par rapport à 2023, soit - 267 642,26 € ;
- Les taxes sur l'électricité pour 401 829,78 € diminuent de 26,54%, soit - 145 137,52 € ;

- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 40 368,04 € enregistre une baisse de 6 555,56 € ;
- La redevance des mines pour 7 106,08 €.

1.4 Les dotations, participations et subventions : 6 569 596,69 €

Elles progressent de 6,60% par rapport à 2023 (+406 678,92 €) en lien notamment avec :

- Une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) +114 504€ ;
- Une diminution de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et du Fonds départemental de la taxe professionnelle pour 75 580,52€ ;
- Une hausse de la participation de la CAF de 313 975,71€ ;
- Une hausse de la participation et des subventions de l'Etat, de la Région et du Département +45 301,70€.

Les dotations et participations les plus significatives sont :

La Dotation Forfaitaire de droit commun (DGF) pour 3 068 458 €.

Elle est en légère progression par rapport à 2023 (+6 598€).

Quant à **la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**, elle s'élève à **280 887 €**.

La Ville est à nouveau éligible à la DSU mais elle n'a pas perçu la même dotation qu'en 2022. En effet, elle baisse de 51 879 € par rapport à 2022.

Pour mémoire la DSU 2023 était à 166 383 € (la Ville était en dispositif de sortie donc 50% de la DSU 2022 s'élevait à 332 766 €).

Au niveau de la **Dotation Nationale de Péréquation**, la Ville a perçu **595 557 €** en baisse de 5,17% (soit – 32 448 €) par rapport à 2023.

Les autres dotations s'élèvent à :

- **57 280 €** pour les **dotations pour les titres sécurisés CNI et Passeports** : (contre 49 500 € en 2023, 40 340 € en 2022 et 32 840 € en 2021) ;
- **4 737 €** pour **les dotations de recensement**.

Quant aux allocations compensatrices diverses, la Ville a encaissé :

- La compensation de l'Etat au titre des baisses induites par la diminution des taux des droits de mutation sur les fonds de commerce : 940 € ;
- Le Fonds départemental de la taxe professionnelle : 269 493,03 € contre 312 625,523 € en 2023 et 357 527,59 € en 2022, soit une baisse cumulée de 88 034,56€ ;
- Les allocations compensatrices liées aux exonérations des 3 taxes s'établissent à 124 109 €. Elles ont progressé de 5% (+ 5962€).

Pour mémoire, les allocations sur la Taxe d'Habitation sont notamment relatives aux revenus modestes, et pour la Taxe Foncière aux logements sociaux se trouvant en zone Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), et également aux personnes de condition modeste.

Allocations compensatrices	2022	2023	2024	EVOLUTION 2024/2023
Taxe d'habitation (TH)	0 €	0 €	0 €	-
Taxe foncière(TF)	110 674 €	118 147 €	124 109 €	+5,04%
Dont Taxe foncière (bâti)	110 423€	116 897 €	123 862 €	+5.95%
Dont Taxe foncière (non bâti)	251 €	250 €	247 €	-1,20%
TOTAL	110 674 €	118 147 €	124 109 €	+5,04%

En ce qui concerne le **Fonds de Compensation de TVA** en fonctionnement, il s'élève à **48 584,09 €**.

Concernant les subventions perçues : elles s'élèvent à **2 118 273,58 €** et sont en hausse de 20,4% (+ 359 277,41 €) en lien notamment avec la hausse de la subvention de l'Etat (+17 201,22 €), celle de la Région (+6 000 €), celle du département (+22 100,48 €) et celle de la CAF de (+313 975,71 €).

Les subventions perçues en 2024 sont :

- La participation de l'Etat : 94 203,27 €
 - Dans le cadre la Politique de la Ville : projet à la découverte de l'opéra 5000€
 - Pour les adultes relais : 11 405,28 €
 - Pour le Contrat Unique d'Insertion : 2 875,17 € ;
 - Pour France Service 40 000 € ;
 - Pour le Trait d'Union : 17 000€ dont subvention Un été quartier les Mardelles 9 000 €, ateliers sociolinguistiques 5 000 €, Clas Primaire 3000 € ;
 - Pour la jeunesse : 10 400€ dont Clas Secondaire 1 900 € / quartier d'été 6 000 € / billetterie Jeux Olympiques de Paris 2 500 € ;
 - Pour les élections : 7 522,82 €.
- Les subventions de la région pour la jeunesse dans le cadre du dispositif COLOS : 6 000 €
- Les participations et subventions départementales pour:56 643.10 €
 - L'aide aux culturels à rayonnement départemental : 10 000 €
 - Les crèches dans le cadre des actions de soutien à la parentalité et prévention précoce : 2 463,90 €
 - La participation du département à la fréquentation des installations sportives aux Collèges Camus et Pasteur : 44 179,20 €
- La participation de la poste pour l'agence postale communale pour 14 220 €
- La participation de la CAF au fonctionnement des diverses structures pour 1 947 207,21 €

Structure	Budgété 2024	CA 2024	POUR MEMOIRE CA 2023
Centre de Loisirs	249 992 €	296 011,77 €	239 863,71 €
Petite Enfance	1 625 571,34 €	1 464 266,35 €	1 207 297,44 €
Jeunesse	71 674 €	60 325,20 €	77 801,14 €
Centre Social Trait d'Union	102 800,00 €	126 603,89 €	108 269,21 €
Total	2 050 037,34 €	1 947 207,21 €	1 633 231,50 €

1.5 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 734 366,46 €

Ils correspondent :

- Aux revenus et charges des immeubles : 540 536,15 € ;
- Aux annulations de rattachements : 167 136,84 € ;
- Aux avoirs divers (l'eau, l'électricité, les photocopieurs) : 25 070,59 € ;
- La participation de l'Etat au dispositif d'accueil scolaire suite à des mouvements de grève : 1 622,88 €.

1.6 Les produits financiers (chapitre 76) : 97,16 €

Ils concernent les intérêts issus des 153 parts sociales détenus auprès de la Caisse d'Epargne.

1.7 Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 387 980,47 €

Ils incluent :

- Les avoirs sur le gaz (Engie) : 365 172,25 € suite à la baisse du PEG ;
- Les mandats annulés sur exercices antérieurs : 5 625,09 € ;
- Les indemnisations des assurances suite à des sinistres : 17 183,13 €.

1.8 La reprise sur les amortissements et provisions : 23 843,32 €

Elles concernent l'ajustement de la provision pour créance douteuse de la Ville.

En 2024, le compte de provision pour créances douteuses présente un solde de 101 802 €, or la provision nécessaire à l'exercice s'élève à 77 958,68 €.

Pour mémoire le montant de la provision pour dépréciation des créances douteuses correspond à 15% du montant des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans. Au 31/12/2022 la somme des restes à recouvrer s'élève à 519 724,51 €.

2- Les recettes d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) :

Elles s'élèvent à **31 321,43 €** et correspondent à la reprise sur les subventions d'investissements.

IV – CONCLUSION

Après deux années de crise sanitaire et les multiples vagues de la COVID19 qui ont fortement impacté l'évolution des finances locales, la Ville a fait face à une crise énergétique, une inflation inédite depuis l'année 2022, puis s'ensuit la perte des dotations et fonds de l'Etat.

Néanmoins malgré l'ensemble de ces facteurs contraignants, la Ville a pu contenir ses dépenses et tenir son budget, avec un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 93,23%.

Au niveau des recettes de fonctionnement, la Ville a réalisé 99,94% de son budgété malgré un tassement des recettes fiscales avec la baisse des droits de mutations mais aussi suite à la perte à l'éligibilité au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF).

Ainsi, en 2024 la Ville a pu dégager une capacité d'autofinancement supérieur au budgété. En effet, il a été prévu au budgété 2024 un autofinancement de 3 187 608,17 €.

Au niveau du réalisé 2024, la Ville enregistre une capacité d'autofinancement de 4 028 260,13 €. Cela s'explique notamment par :

- L'encaissement des avoirs sur le gaz (Engie) : 365 172,25 € ;
- La hausse des produits des services par rapport au budgété : +307 019,87 € ;
- La baisse des produits de la fiscalité locale et notamment les droits de mutation et la taxe sur l'électricité : -327 078,10 € ;
- Les dépenses non réalisées en fonctionnement et plus particulièrement le chapitre 011 – les charges à caractère général pour 558 368 € ;

Au niveau de l'endettement, le capital restant dû (CRD) au 31/12/2024 s'élève à 31 717 322 € contre 30 200 223 € en 2023, et le ratio de désendettement est de 7,87 ans contre 11,2 ans en 2023. En effet la Ville se rapproche des taux de désendettement de 2022 (6,78 ans) et de 2020 (6,70 ans), ainsi que d'une capacité d'autofinancement proche du niveau de l'année 2022 (4 196 136 €) et de 2020 (4 163 318 €).

Ainsi malgré une succession de contexte contraignant, la Ville parvient à améliorer sa capacité de désendettement et son niveau d'épargne.

La trajectoire financière de la Ville est maîtrisée et ses ratios financiers restaurés.

Le Compte Administratif 2024 traduit donc une situation financière saine.